

Mars 2015

L'école

SNES-FSU

U.
F.S.U.



REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

emancipée

Marche arrière toute



C'est la nouvelle façon d'avancer du Snes !

En effet, lors du BDFN du 2 mars dernier, il se prononçait pour une participation minimale à la journée du 9 avril prochain, c'est à dire dépôt d'un préavis de grève pour couvrir celles et ceux qui voudraient faire grève et basta (don't act). L'EE s'est insurgée contre cette position, pour la faiblesse de ladite position mais également parce qu'aucune instance officielle du Snes n'avait été consultée au sujet du 9. La consultation n'avait été faite qu'en direction des UA qui n'étaient pas en vacances... Finalement, lors du BN du 3 mars, c'est pour un appel franc et volontaire que le Snes s'est prononcé, à condition que les autres syndicats de la fonction publique en fassent autant... (Dont acte.)

Même rétro-pédalage en ce qui concerne le décret Peillon, ou

plutôt les circulaires d'application des ORS et des IMP. Combien de fois, depuis un an, l'EE n'a-t-elle pas crié haut et fort, dans toutes les instances, que ce décret ne confortait pas nos statuts ? Notre direction syndicale s'offusque aujourd'hui de ces circulaires qui réaffirment les hiérarchies intermédiaires ; qui ont trouvé le moyen de faire faire des heures sup malgré les pondérations en Rep+ ; qui nous imposent noir sur blanc les heures de vie de classe...

Le Snes essaie désormais de rattraper le temps perdu en rédigeant des tracts, en envoyant des mails aux syndiqués tout en essayant de ne pas montrer à quel point il s'est fait avoir.

Il nous reste donc un mois pour mener campagne pour un mouvement (enfin !) interprofessionnel contre l'austérité. Un mois pour mobiliser (motiver ?) nos collègues, pour entrer en lutte car vu les échos qu'on peut avoir de la réforme du collège et du nouveau socle commun, les batailles à venir risquent d'être nombreuses !

Tou-te-s en grève le 9 avril

Le 9 avril prochain, cinq organisations syndicales, CGT, FO, Solidaires, rejoints par la FSU et la FA-FP appellent à une grève interprofessionnelle contre les politiques d'austérité. Initialement, il s'agissait de faire grève le jour où la loi Macron passait devant le Sénat. Depuis, le gouvernement a fait preuve d'autoritarisme antidémocratique et a passé sa loi sans vote à l'assemblée avec le fameux article 49.3. Face à une loi scélérate qui détruit un peu plus le code du travail (extension du travail du dimanche, assouplissement des règles de licenciement, remise en cause du rôle des Prudhommes...) et à un gouvernement qui mène la politique du patronat, une riposte du monde du travail est plus que nécessaire. Il est dommage que le SNES et la FSU aient un peu tergiversé avant d'appeler à cette grève. Il est heureux qu'ils s'y soient ralliés.

Il ne faudra pas non plus oublier un volet Fonction Publique dans les revendications salariales avec notamment, comme première revendication, le déblocage du point d'indice et l'augmentation immédiate et importante de tous les salaires. Cela fait cinq ans que nos salaires sont bloqués et le gouvernement prévoit de ne rien y changer jusqu'en 2017 ! On peut parler aujourd'hui de paupérisation d'une partie des enseignant-e-s. Là encore l'austérité est une catastrophe sociale !

Le 9 avril doit se concevoir comme une première étape dans un plan de remobilisation des salarié-e-s de ce pays contre l'austérité et pour de nouveaux droits sociaux en opposition à la politique qui nous est imposée par Hollande, Valls et Macron.

L'équipe nationale Ecole Emancipée au SNES c'est :

Agnès Akielewicz, Laurent Boiron, Clément Lefèvre, Sylvain Marange,
Marie-Cécile Périllat, Nolwenn Pontoizeau, Julie Siaudeau, Olivier Sillam.



Pour nous contacter :
oliviersillam@gmail.com

Le mouvement syndical face à l'enjeu grec

Depuis la victoire de Syriza aux élections législatives du 25 janvier, l'histoire semble s'être remise en marche pour ce pays éreinté socialement et économiquement par 5 ans d'hiver austéritaire. Quoi qu'on pense de Syriza, le premier devoir du mouvement social partout en Europe est de dire que le choix démocratique des Grecs doit être respecté. Le coup de force de la BCE qui a refusé de financer les banques grecques a mis en évidence la volonté de l'UE de bafouer ce droit en interdisant au gouvernement Tsipras de mener la politique pour laquelle il a été élu.

Les négociations qui se sont ouvertes avec l'UE sur la dette grecque ont montré que celle-ci, Allemagne en tête et avec le soutien actif de la France, entendait faire capituler la Grèce. Le gouvernement grec a plié mais pas rompu, l'accord obtenu l'oblige à baisser ses ambitions mais ce n'est que le premier round. Entre-temps il tente de mettre œuvre une série de mesures pour placer l'UE devant le fait accompli : des projets de loi pour l'aide humanitaire d'urgence (nourriture et électricité), la réforme de l'impôt vers plus de justice, l'aide au logement, le retour des conventions collectives,

l'augmentation graduelle du SMIC et la refondation de la télévision publique fermée par la droite sont ainsi annoncés pour mars.

Mais la veille de la reprise des négociations avec l'Europe, le gouvernement grec est en situation difficile, seul face à des gouvernements européens déterminés à le faire passer sous leurs fourches caudines. Les syndicats et le mouvement social partout en Europe doivent jouer leur rôle dans ce rapport de force : lutter contre l'austérité dans leur propre pays mais aussi faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'enfin la Grèce soit libre de mener une politique économique et sociale progressiste. L'enjeu est de taille : si la Grèce parvient à faire la démonstration qu'il y a une alternative à l'austérité suicidaire, qu'on peut dénoncer les dettes



illégitimes et faire payer enfin les vrais auteurs de crise, alors l'appel d'air pour tous les peuples d'Europe sera irrésistible. C'est aussi l'occasion de faire pièce aux solutions réactionnaires et antidémocratiques dont les extrêmes droites européennes sont porteuses. Nous ne devons pas laisser passer cette chance.

Statut des enseignants : la régression

Circulaire d'application des décrets 2014 ou « de la reconnaissance du métier d'enseignant ».

La circulaire d'application est sortie : une catastrophe syndicale et professionnelle ! Les problèmes arrivent par la large fenêtre laissée ouverte notamment par l'abstention du SNES au CTM de mars 2014 qui a permis la parution de nouveaux décrets en août régissant nos statuts.

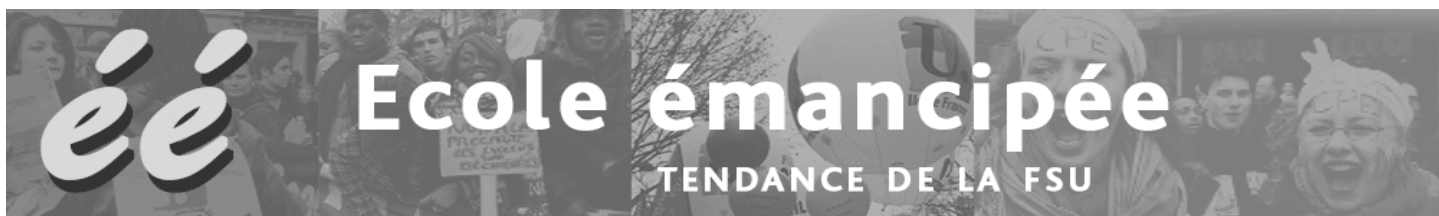
La possibilité laissée à la hiérarchie d'alourdir notre charge de travail et de saboter notre liberté pédagogique est concrétisée : par exemple, les réunions d'équipe pédagogique, les heures de vie de classe, la participation à l'ensemble des dispositifs d'évaluation dans l'établissement sont justifiées par la perception de l'ISOE dans la circulaire pour nos « missions liées au service

d'enseignement ». Ainsi, l'indemnité devient la réponse quand la question qui se pose est celle du temps de travail et d'une réelle revalorisation salariale. Pour les « missions particulières » et notamment les pondérations en lycée ou en REP, en ces temps de préparation de rentrée, la démonstration est faite que les collègues y perdent et que les chefs y gagnent !



L'EE (et certains S3) avait alerté sur le danger et l'absence de volonté de mobiliser sur ces questions l'an passé. Nous voilà devant une conséquence de la confiance faite au gouvernement.

Comme pour l'appel à la grève du 9 avril, le SNES semble réagir tardivement. Il faut qu'il mette tout en œuvre pour rétablir le rapport de force nécessaire en informant les collègues et en reprenant le chemin de la lutte.



Dernières circulaires : travailler plus pour gagner moins !

Des décrets indéfendables qui obtiennent le soutien critique du SNES-FSU

Les nouveaux décrets sur les obligations réglementaires de service des enseignants du 2nd degré, appelés « décrets Peillon » avaient récolté l'abstention timide de la FSU lors du vote au ministère. Le SNES prétextait que les limites de ces textes ne devaient pas nous en faire minimiser les avancées (pondération en REP+, décharges pour les services partagés). L'EE dénonçait ces textes et les reculs associés, mais a été assez peu entendue, la communication du SNES ayant été aussi indéfendable qu'acrobatique : à travers les décrets Peillon, le statut de 1950 était sauvé.

Des indemnités en lieu et place des allègements de service

Les décrets parlaient déjà de missions complémentaires pouvant faire « bénéficier d'un allègement de [...] service d'enseignement attribué sur décision du recteur de l'académie ». Ce sera bien rare, la plupart du temps ces missions feront l'objet d'indemnités cadrées par la circulaire de la manière suivante : « lorsque l'exercice effectif de la mission confiée est compatible avec l'accomplissement d'un service d'enseignement [...] cette reconnaissance se traduit par le versement d'une rémunération [...] indemnitaire ». Des décharges ou HSA (tenue des laboratoires de sciences et technologie, du cabinet d'histoire et géographie, la coordination d'EPS etc.), vont passer sous forme indemnitaire. Les HSA et les HSE ne devant « être utilisées que pour rémunérer des heures de face-à-face pédagogique ». Ces indemnités en se substituant à des rémunérations salariales (décharges ou HS)

vont de fait diminuer les salaires de nombreux enseignants. En effet, le taux nominal d'une indemnité correspond à une HSA de base d'un certifié, ainsi plus on avance dans la carrière ou éventuellement dans les grades, plus ces indemnités sont des cacahuètes données en échange d'une réelle surcharge de travail. Nous voulons du salaire ! Pas de l'indemnitaire !

Une part de notre rémunération sous la coupe des petits chefs et du CA

Le taux indemnitaire pouvant aller d'une fraction d'HSA de base à trois fois celle-ci en fonction des missions et avec très peu de cadrage national, une part importante de notre rémunération sera sous influence du chef d'établissement (qui proposera la répartition des IMP en CA, elle sera ensuite validée par le recteur). C'est un pas de plus vers la soumission de nos métiers aux hiérarchies locales, qui vont se renforcer car une partie des missions indemnisées seront des tâches de « coordination » c'est-à-dire d'encadrement.



Des textes révoltants qui imposent une riposte urgente

Jusqu'à présent le SNES-FSU s'est montré bien conciliant face à ce gouvernement prétendu à gauche. Il est temps d'arrêter de louvoyer et d'organiser à une vaste échelle la lutte contre ces décrets et leurs circulaires qui constituent une attaque frontale supplémentaire contre les conditions d'exercice et de rémunération des enseignants.



L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

c'est également une **revue syndicale et pédagogique**
au cœur des luttes de l'éducation et du mouvement social.

Abonnez-vous ou réabonnez-vous

Abonnement en ligne : <http://www.ecoleemancipee.org/>